



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 68, RUE CALIXA-LAVALLÉE

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog est saisi d'une demande de démolition pour le bâtiment situé sur l'immeuble formé du lot 3 142 291 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dont l'adresse est le 68, rue Calixa-Lavallée, Magog, Québec. Cette demande de permis de démolition est déposée par 9366-5388 Québec inc.

Conformément au règlement n° 3373-2022 applicable, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les **10 jours** qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à Me Marie-Pierre Gauthier, greffière de la Ville de Magog, à l'adresse suivante : 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca.

Le conseil municipal analysera la demande et les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue le 2 juin 2025, à 19 h 00. Cette séance sera télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion. Elle sera également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog.

Donné à Magog, le 9 mai 2025

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
